



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Commune de WIMMÉNAU

## ARRETE N° 05/2018

### ARRETE DE FERMETURE PONT « CHEMIN SCHOENFELD »

Le Maire de la Commune de WIMMÉNAU,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des communes, notamment l'article 25,

VU le code de la route,

VU la lettre de demande faite en date du 30 mai 2018 par la Sté ALSACE NACELLES de WEYERSHEIM, représentée par Marie ROUX,

**CONSIDERANT QUE** la Sté ALSACE NACELLES, représentée par Marie ROUX envisage d'effectuer des travaux sur le pont de la ligne SNCF de Mommenheim à Sarreguemines. Ces travaux de visite détaillée de l'ouvrage d'art (SNCF) à l'aide d'une nacelle routière nécessitent la fermeture du pont au PK 25+821 situé dans la zone de travail et l'interruption de la circulation,

## A R R E T E

**Article 1er :** En raison de travaux de visite détaillée de l'ouvrage d'art (Pont SNCF) à l'aide d'une nacelle routière au PK 25+821 situé chemin Schoenfeld à WIMMÉNAU, la zone de la fin du chemin Schoenfeld sera interdite à toute circulation

⇒ **Le lundi 25 juin 2018 à partir de 08 H jusqu'à la fin des travaux, maximum jusqu'à 18 h 00.**

Le passage sur cette zone sera donc fermé à la circulation.

**Article 2 :** La signalisation correspondante aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place par les soins de la Sté ALSACE NACELLES.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La SNCF – Unité des voies de SAVERNE

- La Sté ALSACE NACELLES

Fait à Wimménau, le 30 mai 2018  
Le Maire  
Marc RUCH